

Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.08

2020/03/09 19:00



Dossier #: 1200415002

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Lachine, Direction de l'aménagement urbain et

des services aux entreprises, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Approbation du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de

Montréal - arrondissement de Lachine, LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DES SAINTS-ANGES-GARDIENS-DE-LACHINE et LES SOEURS DE SAINTE-ANNE DU QUÉBEC pour la donation d'un terrain avec garanties légales, sans condition, en contrepartie des

travaux d'entretien, à perpétuité, du cimetière adjacent

ATTENDU que la signature du protocole d'entente entre la Ville de Montréal arrondissement de Lachine, LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DES SAINTS-ANGES-GARDIENS-DE-LACHINE et LES SOEURS DE SAINTE-ANNE DU QUÉBEC bénéficierait aux citovens de l'arrondissement de Lachine:

ATTENDU que l'intention de l'arrondissement est d'acquérir le terrain vacant adjacent au cimetière pour fins de parc;

ATTENDU qu'en 2017, le cimetière des Sœurs de Sainte-Anne a été considéré dans l'étude de l'évaluation d'intérêt patrimonial visant à préciser l'intérêt patrimonial du complexe conventuel:

ATTENDU que l'étude d'intérêt patrimonial a attribué une valeur symbolique, sociale et historique du cimetière des Soeurs de Sainte-Anne et de l'intérêt d'assurer à long terme la conservation de celui-ci;

D'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine, LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DES SAINTS-ANGES-GARDIENS-DE-LACHINE et LES SOEURS DE SAINTE-ANNE DU QUÉBEC pour la donation du terrain vacant avec garanties légales, sans condition quant à son usage futur;

D'effectuer, à perpétuité, les travaux d'entretien du cimetière des Soeurs de Sainte-Anne, d'installer une clôture et d'aménager, le cas échéant, un nouveau chemin d'accès;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire suppléant de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ce protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par	Martin SAVARD	Le 2020-03-03 16:49
Signataire :		Martin SAVARD
		Directeur d'arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1200415002

Unité administrative responsable :

Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et

des services aux entreprises, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Approbation du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de

Montréal - arrondissement de Lachine, LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DES SAINTS-ANGES-GARDIENS-DE-LACHINE et LES SOEURS DE SAINTE-ANNE DU QUÉBEC pour la donation d'un terrain avec garanties légales, sans condition, en contrepartie des

travaux d'entretien, à perpétuité, du cimetière adjacent

CONTENU

CONTEXTE

Le cimetière des Sœurs de Sainte-Anne, situé derrière le verger, se trouve à l'extérieur de la propriété depuis la vente de la partie nord du terrain à LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DES SAINTS-ANGES-GARDIENS-DE-LACHINE. Il voisine le cimetière paroissial situé immédiatement à l'ouest de la propriété.

Béni en 1929, le cimetière des Soeurs est agrandi en 1936. Il compte des rangées de pierres tombales en pierre blanche, réparties de part et d'autre d'une allée centrale menant à un calvaire en bronze monté sur un piédestal en pierre. Plus de 2 000 religieuses y sont inhumées.

En 2017, la maison mère des Sœurs de Sainte-Anne a participé à un processus visant à préciser l'intérêt patrimonial de sa propriété, dirigé par la Division du patrimoine (DP), du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) de la Ville de Montréal. Bien que le cimetière des Sœurs ne fasse pas partie du site à l'étude, il a quand même été considéré dans l'étude de l'évaluation d'intérêt patrimonial.

Devant quitter leur maison mère et conscientes de la richesse de leur patrimoine et de l'intérêt de conserver et d'entretenir leur cimetière, les Sœurs de Sainte-Anne ont clairement exprimé le souhait que l'arrondissement prenne en charge leur cimetière plutôt que la Fabrique de la paroisse.

Dans ce contexte, les Sœurs de Sainte-Anne a pris la décision de reprendre possession du terrain vacant adjacent au cimetière des religieuses et appartenant à la Fabrique afin de le céder à l'arrondissement de Lachine, à charge par l'arrondissement d'entretenir le cimetière des Soeurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le protocole d'entente est structuré comme suit :

- préambule : permet d'énumérer les objectifs du protocole d''entente ainsi que le contexte dans lequel il s'insère;
- définition : identifie les mots et expressions apparaissant dans le protocole;
- objet : consiste principalement à établir les engagements de chacune des parties relativement au projet;
- engagement : les engagements des trois parties qui permettent au projet de se concrétiser;
- durée et matérialisation du projet et échéancier : permet de définir les étapes et échéanciers afin de concrétiser le projet,
- diverses dispositions.

JUSTIFICATION

Considérant que la signature du protocole d'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine, LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DES SAINTS-ANGES-GARDIENS -DE-LACHINE et LES SOEURS DE SAINTE-ANNE DU QUÉBEC bénéficie aux citoyens de l'arrondissement de Lachine;

Considérant que l'intention de l'arrondissement est d'acquérir le terrain vacant adjacent au cimetière aux fins de parc;

Considérant la valeur patrimoniale et historique du cimetière des Soeurs de Sainte-Anne et de l'intérêt d'assurer à long terme la conservation de celui-ci;

L'arrondissement de Lachine considère qu'il est nécessaire de signer un tel protocole avec LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DES SAINTS-ANGES-GARDIENS-DE-LACHINE et LES SOEURS DE SAINTE-ANNE DU QUÉBEC.

À compter de la date de la donation du terrain, l'arrondissement s'engage à effectuer, à perpétuité, les travaux d'entretien et d'installer l'ouvrage de clôture.

Afin de concrétiser le projet, les principales étapes à franchir sont les suivantes :

- remise des rapports sur les titres, d'un rapport de caractérisation environnementale de phase I et d'un rapport de caractérisation environnementale de phase II relatifs au terrain vacant et approbation de ces derniers;
- ententes à finaliser entre LES SOEURS DE SAINTE-ANNE DU QUÉBEC et LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DES SAINTS-ANGES-GARDIENS-DE-LACHINE, dont l'engagement à inhumer les soeurs prendra fin à la date à laquelle aura été inhumée la dernière des soeurs; dont les noms figurent sur la liste jointe au protocole d'entente à titre d'Annexe 4.1.1;
- établissement, au besoin, des droits d'accès et de passage en faveur de la Fabrique pour l'accès au cimetière, à partir du chemin public, via le chemin d'accès actuel (jusqu'à l'inhumation de la dernière des soeurs) et en faveur de l'arrondissement pour l'accès au terrain vacant et au cimetière à partir du chemin public, via le chemin d'accès actuel jusqu'à la cession en faveur de l'arrondissement des lots 6 305 508 et 6 305 509 du cadastre du Québec.
- renonciation à la servitude à la demande de l'arrondissement, soit à l'acte de donation du terrain vacant, soit par la suite;
- donation du terrain vacant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) : Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sihem BAHLOUL-MANSOUR Conseillère en aménagement Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises **ENDOSSÉ PAR** Le : 2020-02-28

Michel SÉGUIN Directeur Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises